

**SAINT-AUGUSTIN
DE-DESMAURES****PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022 ET PROGRAMME
QUINQUENNAL D'IMMOBILISATIONS
2022, 2023, 2024, 2025 et 2026**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, greffière, que conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, le budget de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures pour l'exercice financier commençant le 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, ainsi que le programme quinquennal d'immobilisations pour les années 2022, 2023, 2024, 2025 et 2026 doivent être adoptés lors de la séance extraordinaire du conseil municipal qui aura lieu le 14 décembre 2021, à 19 h 30, au lieu ordinaire de la tenue des séances du conseil.

Au cours de cette séance, les délibérations du conseil ainsi que la période de questions porteront exclusivement sur le budget 2022 et le programme quinquennal d'immobilisations.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures,
Ce 3 décembre 2021

La greffière,
Marie-Josée Couture, avocate
www.VSAD.ca